CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E79762** **VALABLE JUSQU'AU** **22/09/2027**

ÉDITÉ LE 17/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1997

Raison sociale : MEISTERMANN YVES

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 02/09/2025

Capital : 7 622

26 GRAND-RUE
68250 PFAFFENHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 97 B 47

Siret : 410 607 113 00017

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 8110 02 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/245237

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/245237

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 03 89 49 52 25 **Fax :**

Portable : 06 87 96 21 75

Responsabilité légale :
MEISTERMANN JÉRÔME GÉRANT

Site Internet :

E-mail : yves.meistermann68@yahoo.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 336 693 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	3	22/05/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante)		22/05/2023
3141	Eléments accessoires de couverture		22/05/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées		22/05/2023
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR



SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/09/2026 09:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.